

# COMPTE-RENDU DU CM DU 28 MARS 2017

## MODIFICATION DU POINT N°19

Ouverture de la séance à 20h38.

**Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de :**

- Monsieur Philippe JADOT qui a donné procuration à madame Maryline GYSEN
- Monsieur Guy MICALLEF qui a donné procuration à Madame Malika POISSON
- Monsieur Rida RACHIDI qui a donné procuration à Hélène PORTELETTE
- Monsieur Hirbod DEGHANI-AZAR qui a donné procuration à Monsieur David LIDA pour les points 1 et 2.
- Madame Melodye LEOGANE qui a donné procuration à Monsieur Gérard COUTÉ

a été élue secrétaire Madame Hélène PORTELETTE

## ORDRE DU JOUR

**APRES ACCORD DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHINZI, MADAME LE MAIRE INFORME L'ASSEMBLEE DE SON INSTALLATION EN QUALITE DE CONSEILLER MUNICIPAL**

### **I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2017**

Le compte rendu de la séance du 23 février 2017 a été approuvé à l'unanimité (27 voix pour).

### **II. DECISIONS DU MAIRE PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L-2122.22 DU CGCT ET DE LA DELIBERATION DU 30 AVRIL 2014.**

**Décision n°06-2017 – 24/02/2017** - Attribution du Marché n°2017-ASST-ETUDES « Etudes préalables à la réhabilitation des réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales – Rue Saint-Sauveur » - Cabinet BUFFET Ingénierie.

### **POINTS SOUMIS A DELIBERATION**

#### **1- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil municipal, **à la majorité, 22 voix pour, 5 abstentions (Mmes Viguier, Vangeon, Jaudinot, Mrs Huet, Boulland)**, approuve le compte de gestion du comptable municipal pour l'exercice 2016.

#### **2- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET PRINCIPAL**

Madame Puech, Maire, sort de la salle et ne participe pas au vote de cette délibération.

Le Conseil municipal, **à la majorité, 21 voix pour, 5 voix contre (Mmes Viguier, Vangeon, Jaudinot, Mrs Huet, Boulland)**, approuve la présentation du Compte Administratif 2016 de la commune.

**Arrivée de Hirbod DEGHANI-AZAR à 20h55**

### 3- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

**Les élus de l'opposition ne prennent pas part au vote (Mmes Viguière, Vangeon, Jaudinot, Mrs Huet, Boulland).** En effet, la non augmentation des taux est parue dans le mag n°23 de Mars 2017 (éditorial de Madame le Maire) avant le vote (anticipation de vote),  
Le Conseil municipal, **à la majorité, 22 voix pour**, décide de faire évoluer les taux d'imposition et fixe les taux suivants pour l'exercice 2017 :

15,58 % : Taxe d'Habitation

15,12 % : Foncier Bâti

79,80 % : Foncier Non Bâti

### 4- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE

Sur le rapport de Monsieur Gérard COUTÉ, le Conseil municipal vote par chapitres et opérations le Budget Primitif de la ville – exercice 2017.

#### **SECTION FONCTIONNEMENT :**

##### **Recettes :**

013 : 22 voix pour, 5 contre (Mme Viguière, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

70 : 22 voix pour, 5 contre (Mme Viguière, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

73 : 22 voix pour, 5 contre (Mme Viguière, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

74 : 22 voix pour, 5 contre (Mme Viguière, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

75 : 22 voix pour, 5 contre (Mme Viguière, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

76 : 22 voix pour, 5 contre (Mme Viguière, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

77 : 22 voix pour, 5 contre (Mme Viguière, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

042 : 22 voix pour, 5 contre (Mme Viguière, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

##### **Dépenses :**

011 : 22 voix pour, 5 contre (Mme Viguière, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

012 : 22 voix pour, 5 contre (Mme Viguière, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

014 : 22 voix pour, 5 contre (Mme Viguière, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

65 (annexe subvention aux associations : 20 voix pour, 3 contre (Mme Viguière, M. Huet, M. Boulland). Messieurs Mormont, Rachidi, Mesdames Jaudinot, Vangeon ne prennent pas part au vote

66 : 22 voix pour, 5 contre (Mme Viguière, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

67 : 22 voix pour, 5 contre (Mme Viguiier, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

68 : 22 voix pour, 5 contre (Mme Viguiier, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

023 : 22 voix pour, 5 contre (Mme Viguiier, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

042 : 22 voix pour, 5 contre (Mme Viguiier, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

#### **SECTION INVESTISSEMENT :**

##### **Recettes :**

13 : 22 voix pour, 5 contre (Mme Viguiier, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

10 : 22 voix pour, 5 contre (Mme Viguiier, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

024 : 22 voix pour, 5 contre (Mme Viguiier, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

021 : 22 voix pour, 5 contre (Mme Viguiier, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

040 : 22 voix pour, 5 contre (Mme Viguiier, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

##### **Dépenses :**

20 : 22 voix pour, 5 contre (Mme Viguiier, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

21 : 22 voix pour, 5 contre (Mme Viguiier, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

16 : 22 voix pour, 5 contre (Mme Viguiier, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

040 : 22 voix pour, 5 contre (Mme Viguiier, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

100 : 22 voix pour, 5 contre (Mme Viguiier, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

509 : 22 voix pour, 5 contre (Mme Viguiier, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

502 : 22 voix pour, 5 contre (Mme Viguiier, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

**Le Budget Primitif Principal 2017 de la commune est approuvé à la majorité.**

#### 5- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, à la majorité, 22 voix pour, 5 abstentions (Mmes Viguiet, Vangeon, Jaudinot, Mrs Huet, Boulland), approuve le compte de gestion du comptable municipal pour l'exercice 2016. Assainissement.

#### 6- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame Puech, Maire, sort de la salle et ne participe pas au vote de cette délibération.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à la majorité, 21 voix pour, 5 voix contre (Mmes Viguiet, Vangeon, Jaudinot, Mrs Huet, Boulland), approuve la présentation du Compte Administratif 2016 du budget assainissement.

#### 7- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Sur le rapport de Monsieur Gérard COUTÉ, le Conseil municipal vote le budget primitif 2017 du budget assainissement.

Le Groupe BALLAINVILLIERS AUTREMENT propose le vote global du Budget Assainissement au lieu du vote par chapitres, Madame le maire accepte cette proposition.

##### **SECTION EXPLOITATION :**

**Recettes** : 22 voix pour, 5 contre (Mme Viguiet, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

**Dépenses** : 22 voix pour, 5 contre (Mme Viguiet, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

##### **SECTION INVESTISSEMENT :**

**Recettes** : 22 voix pour, 5 contre (Mme Viguiet, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

**Dépenses** : 22 voix pour, 5 contre (Mme Viguiet, M. Huet, Mme Jaudinot, M. Boulland, Mme Vangeon)

**Le Budget Primitif 2017 du budget assainissement est approuvé à la majorité.**

#### 8- VOTE DE LA COTISATION DU SIVOA 2017

Le Conseil municipal, à la majorité, 22 voix pour, 5 voix contre (Mmes Viguiet, Vangeon, Jaudinot, Mrs Huet, Boulland), vote la cotisation du SIVOA 2017 qui s'élève à 15 975.14 €.

#### 9- CONSTITUTIONS DE PROVISIONS POUR LITIGES

Sur le rapport de Monsieur Gérard COUTÉ, le Conseil municipal, à la majorité, 21 voix pour, 6 abstentions (Mmes Lecomte, Viguiet, Vangeon, Jaudinot, Mrs Huet, Boulland), approuve la constitution sur l'exercice 2017 d'une provision au titre desdits litiges d'un montant total de 340 224 €.

#### **10- INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES DU TRESOR – 2016**

Le Conseil municipal, à la majorité, **19 voix pour, 6 voix contre (Mmes Coustillet, Viguier, Vangeon, Jaudinot, Mrs Huet, Boulland), 2 abstentions (Mme Portelette, Mr Rachidi)**, décide d'attribuer au Trésorier de Longjumeau, la moitié des indemnités de conseil pour un montant net de 560.40 euros.

#### **11- ATTRIBUTION D'INDEMNITE ET DE DELEGATION A UN CONSEILLER MUNICIPAL ET REMPLACEMENT AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Suite à la démission de Monsieur Frank MAES, Monsieur Jean-Louis Chinzi intègre le Conseil municipal.

Le Conseil municipal, Après avoir délibéré, à la majorité, **21 voix pour, 1 abstention (Mr Chinzi), les élus de l'opposition ne prennent pas part au vote (Mmes Viguier, Vangeon, Jaudinot, Mrs Huet, Boulland)**. (Madame Stéphanie VIGUIER et Monsieur Dominique HUET indiquent que le tableau récapitulatif des indemnités des élus joint à la note de synthèse est erroné. Les indices ne sont pas à jour). Monsieur Boulland ajoute, que deux délibérations sont par ailleurs fondues en une, ce qui est contraire aux règles, autorise Madame le Maire à attribuer à Monsieur Jean-Louis CHINZI, la délégation «Suivi du projet de rénovation des bâtiments communaux» et de lui allouer une indemnité de 193.67 € brut/mensuel à partir du 28 mars 2017.

Il remplace Monsieur Frank MAES dans 3 commissions municipales :

Travaux/Sécurité/Entretien, Vie Economique/Communication, Urbanisme.

#### **12- CREATION DE POSTES**

Sur le rapport de Madame Marie-Claude FARGEOT, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer 2 postes.

#### **13- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Sur le rapport de Madame Marie-Claude FARGEOT, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs.

#### **14- MODIFICATION DE L'INDICE BRUT TERMINAL DE L'ECHELLE INDICIAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Cette délibération n'ayant aucun rapport avec le statut de la fonction publique mais avec celui de l'élu local, elle aurait dû être intégrée au point 11. Après débat, Madame le Maire propose de retirer ce point.

#### **15- DELEGATION ACCORDEE AU MAIRE POUR DEMANDER DES SUBVENTIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALE – COMPLEMENT**

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à la majorité, **22 voix pour, 5 voix contre (Mmes Viguier, Vangeon, Jaudinot, Mrs Huet, Boulland)**, délègue à Madame le Maire, pour la durée de son mandat, l'attribution énumérée à l'article L.2122-22 alinéa 26° comme suit :

- De demander à l'Etat, à la Région, au Département, autres collectivités ou tout organisme, l'attribution de subventions. Etant précisé que la délégation susvisée est une délégation générale et concerne toute demande de subvention en fonctionnement et en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable-

Le groupe Ballainvilliers Autrement demande à prendre connaissance des données financières des projets objet des demandes de subvention dans les différentes commissions ad hoc et ne pas les découvrir dans l'introduction de chaque Conseil municipal (décision par délégation).

#### **16- FUSION DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN SUPERIEUR DE L'ORGE (SIBSO) ET DU SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE L'ORGE AVAL (SIVOA)**

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le projet de fusion proposé par les services préfectoraux de fusion du SIBSO (Syndicat mixte du Bassin Supérieur de l'Orge) et du SIVOA (Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval), émet un avis favorable :

- au projet de périmètre défini par l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre issu des 2 syndicats précédemment cités,
- au projet de statut du SIBO issu de la fusion des 2 syndicats.

#### **17- CONVENTION EXPOSITION « DES MATHS PARTOUT... ? »**

Sur le rapport de Madame Liliane LEJEUNE, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve cette convention et autorise Madame le Maire à la signer.

#### **18- REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI ACCUEIL « LES PIT'CHOUNES »**

Sur le rapport de Madame Liliane LEJEUNE, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve les modifications apportées au règlement de fonctionnement du multi accueil «Les Pit'chounes».

#### **19- ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE A254 A 1€ SYMBOLIQUE SITUEE SUR LA COMMUNE DE BALLAINVILLIERS**

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, **à la majorité, 16 voix pour, 5 voix contre (Mmes Reny, Viguier, Vangeon, Jaudinot, Mr Boulland), 6 abstentions (Mmes Gysen, Caufouriez Marques, Varfolomeieff, Mrs Dehghani-Azar, Lida, Huet)**, autorise Madame le Maire ou son représentant (adjoint au maire ayant reçu délégation) de signer l'acte d'acquisition de la parcelle cadastrée A254 à 1€ symbolique.

#### **20- TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 17.02.18.18 du 23 FEVRIER 2017**

Un électeur qui a été tiré au sort lors du précédent conseil municipal, ne remplit pas les conditions d'âge. Le Conseil municipal procède au tirage au sort d'un nouvel électeur appelé à figurer sur la liste des membres de la liste préparatoire des jurés d'Assises pour l'année 2018.

## **QUESTIONS ORALES**

### **Madame VIGUIER**

A la lecture du Budget Primitif 2017 de la commune, adossé à la convocation adressée à l'ensemble du Conseil municipal, je constate l'absence de certaines provisions pour litiges qui m'apparaît pour le moins surprenant et qui m'oblige à vous poser la question orale suivante.

Le vendredi 3 mars dernier vous avez bien voulu recevoir Monsieur HUET avec l'expertise de l'agent municipal en charge des affaires juridiques à propos du « dossier Natekko » (Déclaration d'Utilité Publique conclue par arrêté du 15 octobre 2014 et résiliation du Partenariat Urbain Public en janvier 2015).

Madame le Maire, pouvez-vous informer l'ensemble du Conseil municipal sur les évolutions des éventuels contentieux ?

### **Réponse**

Là encore, il y a un minimum de confidentialité sur nos dossiers juridiques en cours.

J'ai pris le temps de recevoir Monsieur Huet à sa demande et de lui montrer les documents. Je n'ai rien de plus à exposer en public.

Et contrairement à ce que vous affirmez la provision est bien comprise dans les 340 000 euros.

### **Madame VIGUIER**

Le 3 février dernier vous vous êtes entretenu avec Monsieur HUET au sujet du comportement répréhensible inhérent à un cadre de la Collectivité et avez souhaité que le groupe d'opposition que nous formons en soyons informés.

Vous sembliez souhaiter saisir d'une part les autorités compétentes et d'autre part accorder la protection fonctionnelle aux agents victimes de ce comportement. Madame le Maire, pouvez-vous, à ce stade, informer l'ensemble du Conseil municipal des rapports, procédures ou tout autre avancement dans ce dossier et de la conclusion disciplinaire qui pourrait en ressortir.

### **Réponse**

Vous devriez savoir que les dossiers concernant le personnel requièrent un minimum de confidentialité et n'ont pas à être évoqués en public, surtout quand les conclusions ne sont pas posées.

### **Monsieur HUET**

Madame le Maire, à l'occasion de la lecture de votre éditorial du MAG n°23 j'aurais naturellement une question portant sur les finances de notre Ville.

Outre le fait que votre édito [a anticipé](#), par volonté ou par égarement, le vote de notre Conseil Municipal de fin mars pour le maintien des taux, ce qui est immanquablement une conception de la démocratie locale que je ne partage absolument pas ainsi que mes collègues,

Je souhaitais attirer une fois de plus, votre attention sur la communication des chiffres que vous opposez aux BALLAINVILLOIS qui hélas, une fois de plus, travestit la réalité.

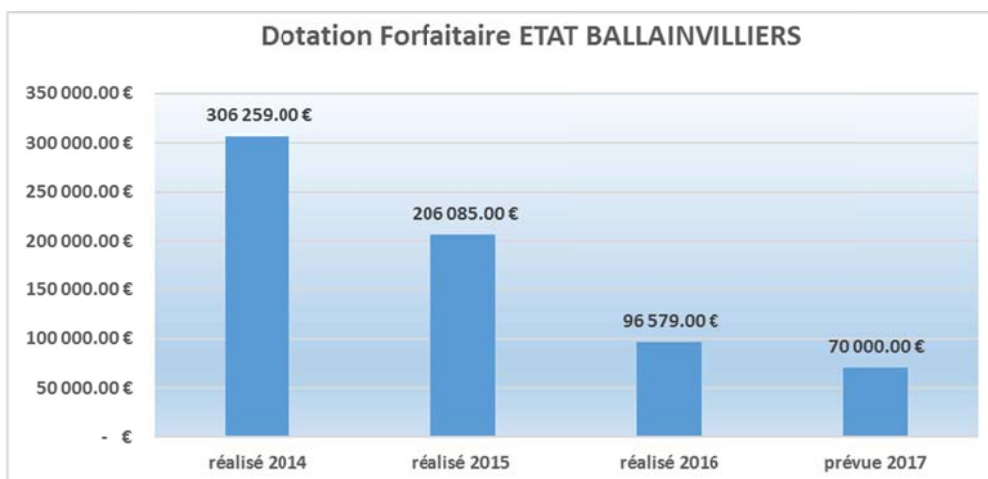
## Édito Le mag n°23 - Mars 2017

pour une commune de pouvoir municipal  
communales s'imposent à nous !

Nous voterons le budget municipal à la fin du mois de mars. Nous avons encore pour l'année 2016 baissé de 1% l'ensemble des charges de fonctionnement et nous poursuivons ces efforts qui nous permettent de ne pas augmenter la pression fiscale pour la deuxième année consécutive.

économies d'énergie en isolant les bâtiments publics par le  
à l'école les Marais et réaliserons

Vous indiquez que vous avez baissé l'ensemble des charges de fonctionnement c'est vrai, mais vous omettez de dire pour quelles raisons les recettes des usagers progressent au-delà de l'inflation. La baisse des dotations de l'Etat est un constat traduit par le graphique ci-dessous, mais que l'endettement contracté contribue aussi pour une large part à cet effet ciseau : là, aucun mot. Une autre omission : celle de la fiscalité additionnelle symbolique sur le foncier bâti que paient les Ballainvillois depuis l'an dernier suite à la fusion Europ'Essonne/CAPS.



Vous constaterez également, au vu des graphiques suivants (*Chiffres issus des documents financiers officiels-Comptes Administratifs et du projet de Budget Primitif présenté le 28 mars*) que vos attermoiements sur l'effort national de redressement des comptes publics que toutes les Collectivités territoriales sont amenées à compenser (et pas uniquement BALLAINVILLIERS), sont largement contrebalancés par des recettes fiscales et services payés par l'utilisateur. La hausse de TVA que vous évoquiez en juin 2015 était malheureusement une mesure en application au 1<sup>er</sup> janvier 2014 \*non en 2015.....Ce genre d'artifice relève de l'intox.

[\\*http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2012/11/06/97002-20121106FILWWW00409-matignon- confirme-la-hausse-de-la-tva.php](http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2012/11/06/97002-20121106FILWWW00409-matignon- confirme-la-hausse-de-la-tva.php)

## Édito Le mag n°16 - Juin 2015

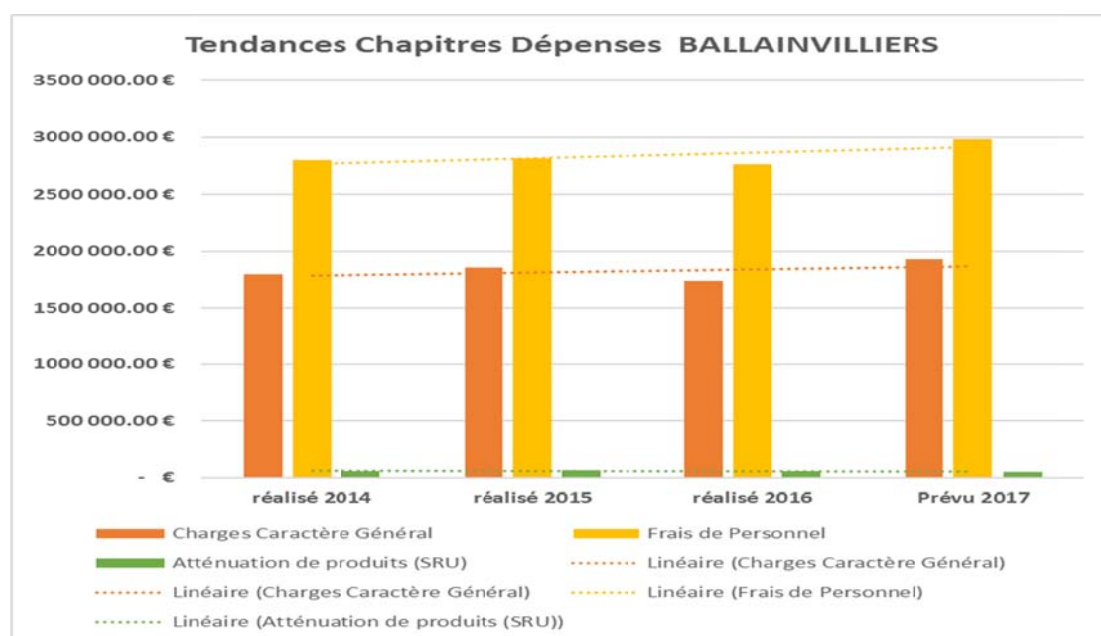
Sur quatre ans nous perdrons 70% de nos dotations  
considérablement (hausse des cotisations retraite, mise en place des rythmes scolaires  
l'an prochain, suppression de l'instruction des permis par l'Etat, revalorisation des salaires des fonctionnaires, augmentation  
de la pénalité SRU, hausse des contributions des villes dites riches pour donner aux villes dites pauvres, hausse de la TVA,  
exigences nouvelles sur les normes dans tous les domaines.)



Le taux d'effort que vous comptez mettre en œuvre (annoncé en séance du 23 février dernier) sur les prestations va peut-être être très bien accueilli par les familles composant notre Ville si votre communication affiche enfin la vérité des coûts analytiques des prestations en regard des facturations appliquées.

Oui les dépenses des principaux chapitres en 2016 baissent, mais repartent à la hausse en 2017 en prévisions. Il est trop tôt pour affirmer si cette tendance baissière se traduira par une baisse de qualité des prestations sans hausse significative en direction de l'utilisateur ou bien l'inverse : niveau de prestation équivalent avec hausse tarifaire.

RUBRIQUES	réalisé 2014	réalisé 2015	réalisé 2016	Prévu 2017
Charges Caractère Général	1 799 440.00 €	1 856 201.00 €	1 736 655.00 €	1 928 541.00 €
Frais de Personnel	2 802 167.00 €	2 815 580.00 €	2 763 096.00 €	2 982 170.00 €
Atténuation de produits (SRU)	57 341.00 €	65 249.00 €	58 531.00 €	51 000.00 €

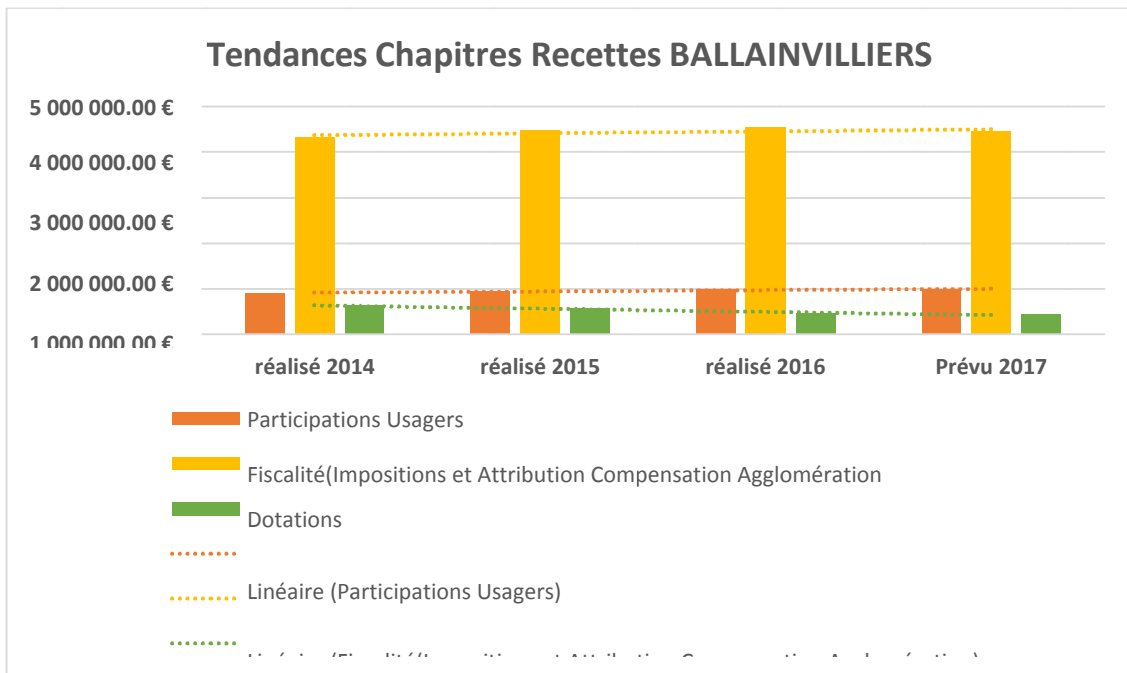


Les recettes usagers et la fiscalité locale (impositions des BALLAINVILLOIS et Attribution de compensation de l'Agglomération PARIS SACLAY et Dotations) sont les suivantes.

*Nota : baisse de 49 643€ de l'attribution de l'agglomération entre 2016 et 2017.*

RUBRIQUES	réalisé 2014	réalisé 2015	réalisé 2016	Prévu 2017
Participations Usagers	907 587.00 €	944 573.00 €	973 126.00 €	992 911.00 €
Fiscalité (Impositions et Attribution Compensation Agglomération)	4 317 124.00 €	4 482 992.00 €	4 531 847.00 €	4 449 935.00 €

Dotations	638 410.00 €	565 188.00 €	469 757.00 €	439 780.00 €
-----------	--------------	--------------	--------------	--------------



Madame le Maire après cette longue présentation liminaire des principales données budgétaires nécessaires à la bonne compréhension du contexte de notre commune, j'en viens à ma question.

Quand communiquerez-vous des données complètes sur l'ensemble des prestations facturées à nos concitoyens ?

Vous comprendrez que **BALLAINVILLIERS AUTREMENT** puisse avoir une lecture complètement différente de la vôtre en vous présentant des réalités imagées ne relevant pas de la politique fiction. Nous nous réservons le moment voulu de vous questionner sur d'autres chiffres relatifs au taux d'équipement de notre Ville avec le ratio population en augmentation.

Réponse

Madame le Maire précise que la question de Monsieur Huet reçue par mail est différente au courrier déposé en mairie.

Monsieur Couté informe qu'une réponse sera donnée lors de la prochaine commission finance.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00**



Le Maire,

Brigitte Puech